

Natura 2000

Journée technique d'échanges

9/10 juin 2016



Crédit photo : MEDDE



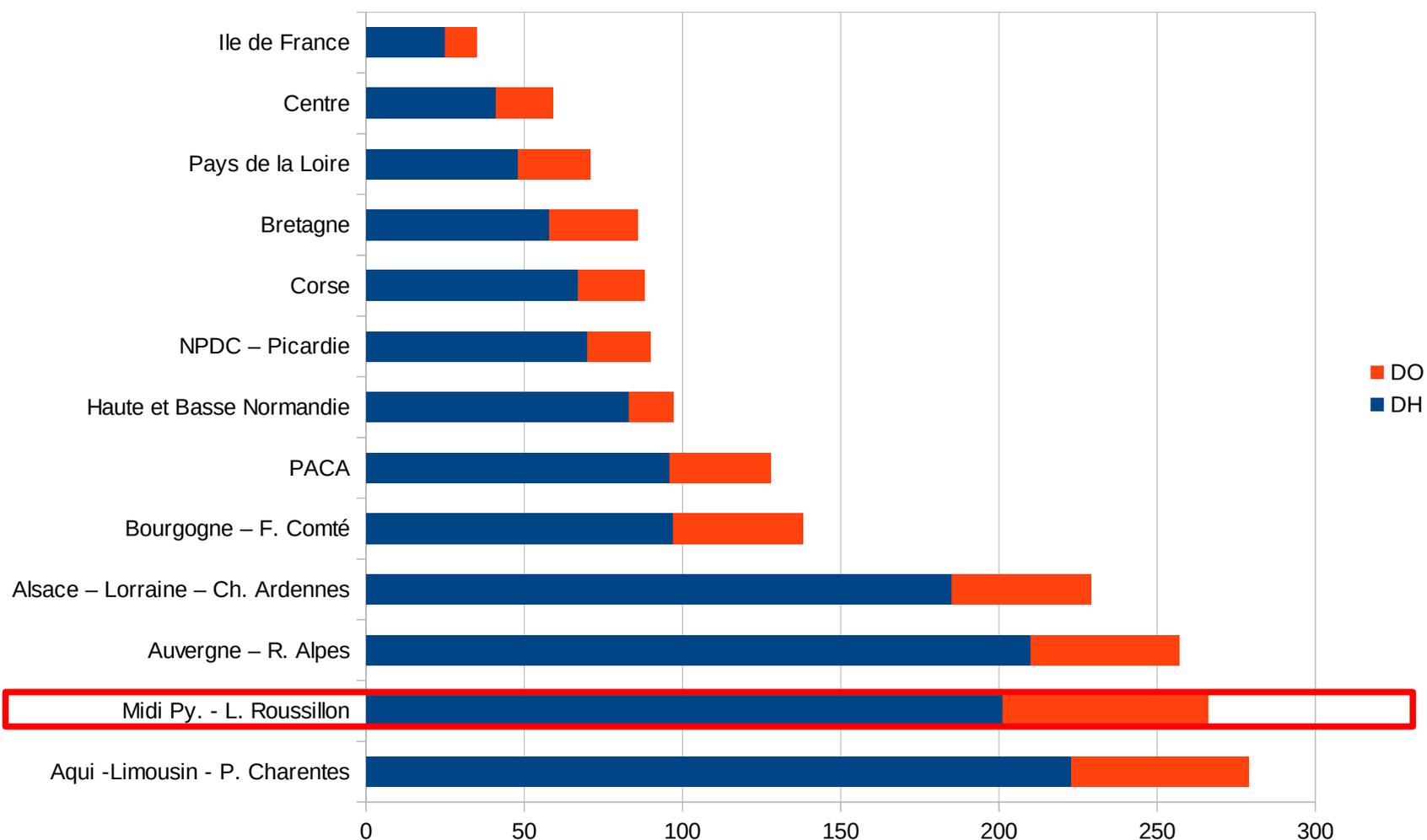
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr

I – Natura 2000 en chiffre

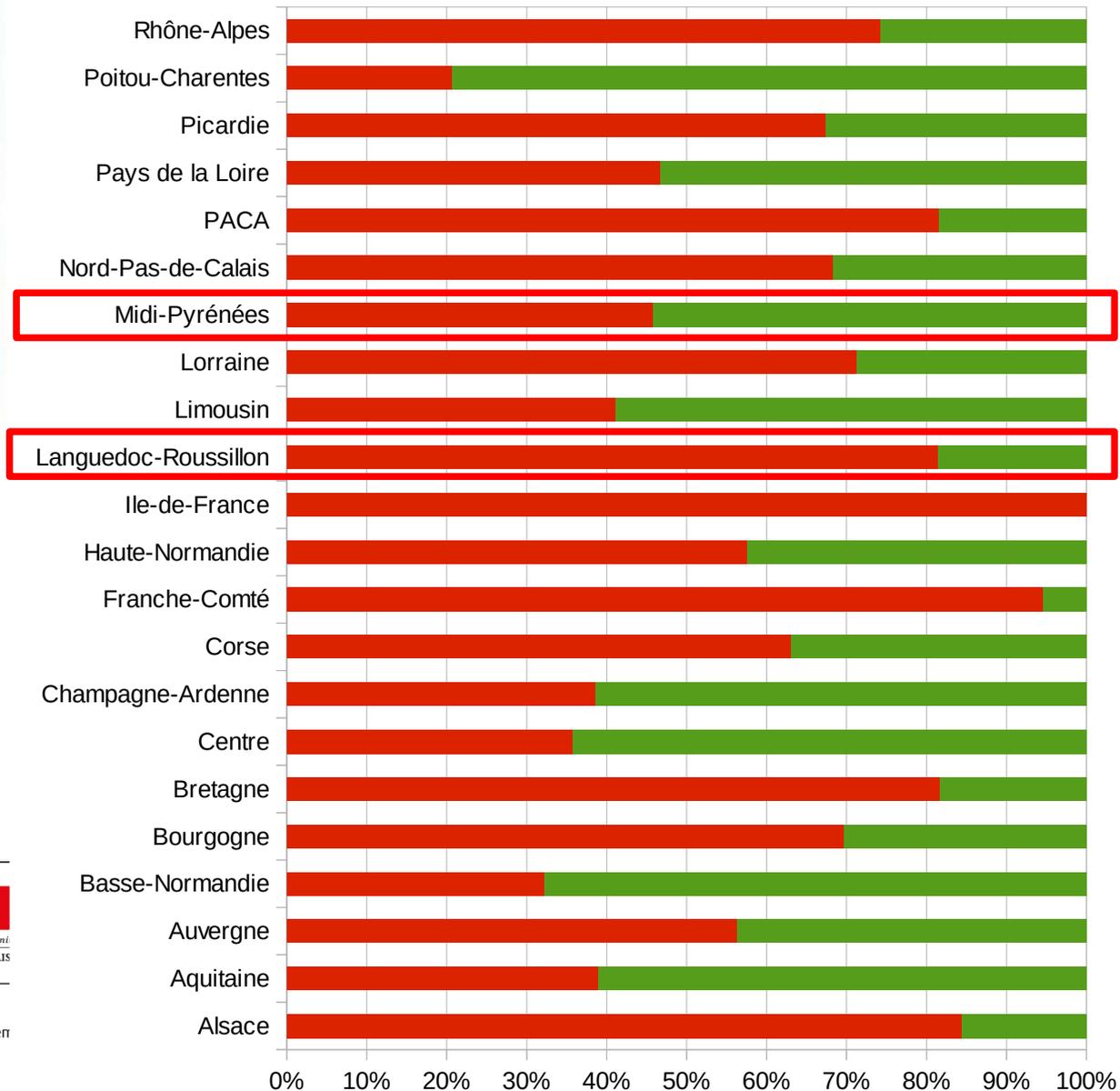
Répartition des sites : après fusion des Régions (DH - DO)

Répartition après fusions régionales



I – Natura 2000 en chiffre

Gestion des sites : présidence des COPIL Etat/CT par Région



■ Etat
■ Collectivité

Portage CT :

-national :
60% en 2015
(62% en 2014)

- LRMP :
63% en 2015
(66% en 2014)



II – Bilans du dispositif

1) Mission d'analyse Natura 2000 (rapport publié le 12/02/16) :

- opportunités liées à la création de l'Agence Française de la Biodiversité :

- mise en œuvre d'un programme de surveillance et suivi ?
- appui aux services (expertise technique, formation, renforcement du réseau d'acteurs) ?
- création des établissements publics de coopération environnementale (EPCE) pour une meilleure articulation entre le réseau Natura 2000 et les politiques régionales relatives à la biodiversité ?
- appui Life ?



II – Bilans du dispositif

1) Mission d'analyse Natura 2000 (rapport publié le 12/02/16) :

(+) *qualité* concertation, contractualisation, implication des acteurs.

(-) financements insuffisants, instabilité liée à décentralisation, intégration dans les projets.

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/analyse-du-dispositif-natura-2000-en-france-a2138.html>

- **validation globale du modèle Natura 2000** fragilisé par des évolutions externes au modèle (financement...)

- **scénario à privilégier** : *prolongation des tendances actuelles avec une approche volontariste*

L'Etat reste responsable des objectifs de résultats des directives ; les régions sont chefs de file pour la biodiversité

Recommandations en cours d'analyse - 2 points majeurs :

- **amélioration de la communication**
- **plan de surveillance**



II – Bilans du dispositif

■ Recommandations au niveau DEB :

Pour mieux faire connaître les premiers résultats encourageants obtenus, communiquer sur des « success stories » Natura 2000, dans l'esprit des grands prix Natura 2000 nationaux et communautaires, mais dans une logique plus facilement compréhensible par le grand public.

Mettre en place un programme de surveillance sur une base statistique, capable d'alimenter une concertation à l'échelle des nouvelles grandes régions et d'évaluer les résultats des actions menées à une échelle à définir (site, groupe de sites, espèces, groupe d'espèces).

Mieux intégrer Natura 2000 dans les politiques de l'eau et de la biodiversité en cherchant une articulation forte avec les réflexions en matière d'aménagement du territoire, notamment au travers des schémas régionaux de cohérence écologique.

Réactiver une enceinte nationale de gouvernance Natura 2000, via le Comité national de la biodiversité, en partenariat renforcé avec l'association des régions de France, en travaillant sur les problèmes concrets rencontrés au niveau des sites, y compris en termes de contradictions possibles ou d'insuffisances de synergie entre politiques publiques.

Rechercher les conditions d'une meilleure articulation entre le ministère de l'écologie et le ministère de l'agriculture pour améliorer la prise en compte de Natura 2000 dans la gestion des fonds communautaires, notamment au niveau du suivi annuel. Plus généralement, mettre en œuvre une animation interministérielle active de la politique Natura 2000 à un niveau supérieur au bureau.

Mieux prendre en compte la dimension communautaire de la politique Natura 2000 dans les arbitrages interministériels ou budgétaires, afin d'atteindre les objectifs fixés.

Prendre en compte le rôle accru des DDT dans la mise en œuvre Natura 2000, en les associant davantage à l'animation de la politique Natura 2000 qu'assure la DEB, en articulation avec les DREAL (et les DRAAF).

Afin d'améliorer la prise en compte des interfaces terre-mer dans les sites Natura 2000 mixtes, revoir la rédaction du second alinéa du VIII de l'article L.414-2 du code de l'environnement, en remplaçant le critère de la majorité des surfaces par la prise en compte d'une part de la majorité des enjeux du site, d'autre part de la localisation des actions prioritaires à mener.

Améliorer les mécanismes budgétaires Natura 2000, prenant en compte les logiques de l'agence des services de paiement (ASP), avec un outil de pilotage maîtrisable par le bureau Natura 2000 ou par les services budgétaires de la DEB, avec un travail plus régulier aux niveaux stratégiques et opérationnels avec le ministère de l'agriculture.

Elaborer une synthèse didactique, régulièrement actualisée et commentée des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne sur Natura 2000, entretenir la mémoire des contentieux nationaux, et formaliser les enseignements tirés des procédures EU Pilot, à l'attention des services, des fédérations professionnelles et des maîtres d'ouvrage.

Améliorer l'articulation entre la procédure des évaluations d'incidences Natura 2000 et la procédure de dérogation au régime de protection

II – Bilans du dispositif

- Recommandations Services déconcentrés et animateurs:

3	Mettre à disposition des acteurs de terrain des outils simples et opérationnels permettant d'apprécier l'efficacité des actions engagées, à l'échelle des sites.
4	Mieux intégrer Natura 2000 dans les politiques de l'eau et de la biodiversité, aussi bien aux niveaux national que régional, en cherchant une articulation forte avec les réflexions en matière d'aménagement du territoire, notamment au travers des schémas régionaux de cohérence écologique.
8	Intégrer la gouvernance régionale Natura 2000 aux missions des Comités régionaux de la biodiversité, en partenariat renforcé avec la Région, en travaillant sur les problèmes concrets rencontrés au niveau des sites, et en discutant notamment chaque année des résultats déjà obtenus et des actions restant nécessaires.
10	Définir une politique d'évaluation des besoins de gestion et de mobilisation des compétences techniques naturalistes pour les sites Natura 2000, en interne aux services de l'État (DREAL et DDT).
11	Préserver le réseau des animateurs Natura 2000 de terrain, tout en lançant des réflexions stratégiques régionales et départementales sur l'optimisation à échéance 5 ans des moyens financiers et humains consacrés à l'animation.
14	Afin de faciliter la prise en compte des effets cumulés à l'échelle d'un site, formaliser au niveau de chaque site Natura 2000 une base de données, si possible géo-référencée, des autorisations accordées pour les projets affectant le site.



II – Bilans du dispositif

2) Audit de la Cour des comptes de la Commission européenne

Questionnement sur désignation, gestion, financement, évaluation des incidences, contentieux...

5 Etats-Membres dont la France

3 régions interrogées : Aquitaine, Basse/Haute Normandie, Languedoc-Roussillon)

Publication du rapport fin 2016.



II – Bilans du dispositif

2) Bilan de la qualité des directives

Rapport de la Commission attendu en juin, discussion en conférence des 28-30 juin sur les grands enjeux de la mise en oeuvre (financement, respect de l'application des textes) et conciliation de la protection de la biodiversité avec les intérêts publics ou privé (animation d'un atelier sur Natura 2000 en mer.



Merci de votre attention

Pour rappel, le lien direct vers la dernière **e-lettre Natura 2000** :
<http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-natura-2000/annee-2016/003/rubrique27498.html>

Le lien qui donne accès à la dernière en date sur le site du MEEM et aux archives :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-lettre-Natura-2000.html>

Et pour nous contacter il y a lettre-natura2000@developpement-durable.gouv.fr

La prochaine sort fin juin, il n'est pas trop tard pour nous envoyer des propositions d'article !

